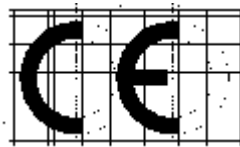


## ***Le marquage « CE » à ne pas confondre avec China Export...***

S'il est un vrai passeport pour la circulation des produits sur l'ensemble du marché européen en garantissant que ceux-ci respectent la législation européenne, le marquage « CE » reste pourtant souvent **mal interprété, mal connu** et aisément **confondu** et **détourné**.

**Mal interprété** car contrairement à une idée reçue, il n'indique pas que le produit a été fabriqué en Europe mais qu'il est conforme aux normes techniques de sécurité de la Communauté (le sigle signifiant « **C**onformité **E**uropéenne »).

**Mal connu** car circulent sur le marché de trop nombreux produits contrefaits comportant des logos tels le drapeau de la Communauté Européenne ou le « **CE** » **chinois** pour *China Export* (dont seul l'écart plus rapproché des lettres diffère du CE européen) qui prêtent à confusion.



CE pour conformité européenne



CE pour China Export

Or **une méprise** peut avoir de graves conséquences. Le « CE » représente l'engagement visible du fabricant que son produit respecte la législation européenne et avec elle les règles générales de sécurité et de santé. Un EPI ne peut donc être mis sur le marché que s'il est marqué « CE » à l'issue de contrôles et essais lui assurant la conformité aux exigences essentielles de la **Directive EPI**. S'il entre dans la **catégorie 3 (risques mortels)**, le numéro d'identification de l'**organisme notifié** qui a participé au **contrôle** doit être indiqué.

Le marquage « CE », **très réglementé**, doit être **lisible, visible** et **indélébile** mais le choix du procédé et de la couleur reste libre. Sauf dérogation, les lettres CE **ne doivent pas avoir une taille inférieure à 5mm**. Toutefois, la conformité d'un EPI ne se vérifie pas qu'au logo imprimé par le fabricant mais aussi aux **certificats joints**.

Ainsi, pour chaque produit certifié, le fabricant doit fournir une **notice d'information** indiquant ses **noms et adresse**, les **instructions de stockage**, d'emploi, d'entretien, la **date de péremption** et la **signification du marquage**.